

# PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE

Le 1 mars 2026, à 14 h 00, les membres fondateurs de l'association Confraternité Sans Frontières se sont réunis en assemblée constitutive à Corbeil-Essonnes.

## Membres présents

Sont présents les membres de l'association Confraternité Sans Frontières suivants, qui déclarent avoir signé la feuille de présence annexée au présent procès-verbal : **M. MANWELL Maurice ; Mlle NIKELLE Judith ; M. BAPIE BAKINDE Joseph ; Mlle ZEFFO FOSSO Denise ; Mme NWIND épouse ROTH Jeanne Chantale.**

En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

## Documents soumis aux membres

Les documents suivants ont été soumis aux membres :

- **Projet de statuts de l'association**
- **Le règlement intérieur**

Après avoir rappelé le contexte associatif et les motifs justifiant la convocation de cette réunion, les débats ont porté sur l'ordre du jour.

## Ordre du jour

1. Création de l'association
2. Adoption des statuts de l'association et du règlement intérieur
3. Élection du président(e) et du vice-président(e)
4. Élection du secrétaire
5. Élection du trésorier(e)
6. Élection du conseiller(e)
7. Siège social de l'association
8. Présentation des projets de l'association
9. Montant de la cotisation annuelle par membre

## Résolution n° 1 : Création de l'association

À l'unanimité des membres fondateurs présents, à l'exclusion des personnes invitées à titre consultatif, et conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et de l'article 1<sup>er</sup> de son décret d'application du 16 août 1901, il a été décidé de procéder à la création de

l'association dite : « **CONFRATERNITÉ SANS FRONTIÈRES** », dont le siège est situé à l'adresse suivante : **6 rue des Frênes, 91100 Corbeil-Essones**.

### Résolution n° 2 : Adoption des statuts et du règlement intérieur

L'assemblée décide de procéder à l'adoption de ses statuts constitutifs et du règlement intérieur. La présidente de séance donne lecture des statuts. Après examen et échanges de vues, les statuts et le règlement intérieur, annexés au présent procès-verbal, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

### Résolution n° 3 : Élection du président(e) et du vice-président(e)

Après sollicitation des candidatures en vue de l'élection du président(e) et du vice-président(e) de l'association, il est proposé de nommer, après vote, la présidente suivante :

**Mme NWIND épouse ROTH Jeanne Chantale**, camerounaise, aide-soignante, 6, rue des Frênes, 91100 Corbeil-Essones ;

vice-président **M. BAPIE BAKINDE Joseph**, camerounais, agent de sécurité, 11Bd de Maincy 77000 Melun;

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents (5 voix pour, 0 contre, 0 abstention).

### Résolution n° 4 : Élection de la secrétaire

Sans sollicitation de plusieurs candidatures, il est nommée secrétaire de l'association :

**Mlle NIKELLE Judith Véronique**, française, aide-soignante, 1, rue des Cygnes, 91280 Saint-Pierre-du-Perray ;

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Résolution n° 5 : Élection de la trésorière

Une seule candidature ayant été présentée en vue de l'élection au poste de trésorière, il est décidé à l'unanimité des membres présents de nommer :

**Mlle ZEFFO FOSSO Denise**, camerounaise, 7C, Rue des Postiers 91610 Ballancourt sur Essonne. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Résolution n° 6 : Représentant

**M. MANWELL Maurice**, français, Prêtre/juriste, 2, rue Saint-Nicolas, 28190 Courville-sur-Eure. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

### Résolution n° 7 : Siège social de l'association

Le siège est fixé en Île-de-France au **6 rue des Frênes, 91100 Corbeil-Essones**. Il pourra être transféré par décision du bureau exécutif après consultation des membres de l'association.

Tél: 0033651492285

E-mail: [contact@confraternite-sans-frontieres.org](mailto:contact@confraternite-sans-frontieres.org)  
Adresse: 6 rue des frênes 91100 Corbeil-Essones

### Résolution n° 8 : Présentation des projets de l'association

La présidente procède à la présentation des projets d'activités pour l'exercice social à venir :

- Présentation de l'association autour de nous, notamment lors d'une soirée de présentation ;
- Mise en place d'un système de cotisations ;
- Appel aux dons sur internet ;
- Sollicitation des âmes de bonne volonté pour soutenir l'association.

### Résolution n° 9 : Montant de la cotisation

Il est adopté de porter le montant de la **cotisation annuelle à 150 € (cent cinquante euros)**.

Les membres de l'association seront informés des modalités de paiement et des échéances trimestrielles. Cette résolution a été adoptée à l'unanimité des membres présents.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Corbeil-Essonnes, le 1 mars 2026

**La Présidente**

**Mme NWIND épouse ROTH Jeanne Chantale**

**La Secrétaire**

**Mlle NIKELLE Judith**